

Ville de Lévis Communiqué

Pour diffusion immédiate

UN BUDGET 2003 SOUS LE SIGNE DU CONTRÔLE DES DÉPENSES, DE LA RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Lévis, le 23 décembre 2002 - C'est un budget équilibré de 123,4 M \$ placé sous le signe du contrôle des dépenses, de la réorganisation administrative et du développement économique que le maire de Lévis, M. Jean Garon, a présenté ce soir à la population.

Le fait marquant du budget 2003 de la Ville de Lévis est qu'il ne comporte qu'une hausse de dépenses de 0,2 % par rapport à celui de 2002, en dépit de factures importantes qui ont été transmises à la Ville par le gouvernement du Québec, notamment en regard des services de police.

Sur le plan des entrées de fonds, Lévis doit également composer avec des revenus importants inscrits au budget 2002 et qui ne sont pas récurrents en 2003. Il s'agit principalement de l'utilisation faite d'une partie des surplus des ex-villes pour réduire de 2 % la taxe foncière en 2002, de l'utilisation des surplus de la Société de transport de Lévis afin de lui permettre d'équilibrer son budget 2002 et d'une réduction de 1 060 000 \$ de la subvention versée à la Ville dans le cadre du *Programme d'aide financière au regroupement municipal* (PAFREM).

Globalement, l'effet combiné des nouvelles dépenses incompressibles imposées à la Ville et des revenus de 2002 non récurrents en 2003 représente un défi budgétaire de 7 M \$.

« Face à cette situation, nous avons fait le choix de la rigueur, de l'innovation dans nos façons de faire et du respect de la capacité de payer des contribuables », a déclaré M. Garon. Des projets ont été reportés, d'autres autofinancés à même des économies, et partout où cela était possible, nous avons demandé de serrer un peu par rapport au budget initial de 2002.

Selon M. Garon, « c'est maintenant ou jamais qu'il faut trouver ensemble de meilleures façons de faire les choses, plus efficacement, à moindre coût et sans porter atteinte aux services que nos citoyens sont en droit d'attendre de leur Ville. C'est un défi stimulant que nous voulons mener à bien avec l'ensemble de nos employés ».

Des gestes seront posés dès janvier prochain dont une révision des services de première ligne actuellement dispensés dans des Centres de services de proximité. « Nous voulons améliorer le fonctionnement des arrondissements, mieux utiliser la téléphonie centrale et faciliter l'accès des citoyens aux fonctionnaires qui sont les porteurs de leurs dossiers », a indiqué le maire.

Ces changements permettront de mieux utiliser les compétences de nombreuses personnes tout en améliorant l'accès des citoyens à des renseignements et des services de qualité.

M. Garon a précisé qu'un groupe de travail spécial formé d'élus et auquel le maire participera sera chargé de superviser l'opération de réorganisation administrative et d'optimisation des ressources, en étroite collaboration avec la direction générale et les employés de la Ville.

Malgré les efforts pour contenir la hausse des dépenses et une bonne croissance anticipée de notre richesse foncière en 2003, une légère hausse de taxes est quand même nécessaire pour relever le défi budgétaire de l'année 2003.

Les comptes de taxes de la majorité des contribuables vont subir des hausses variant entre 2 % et 3 % sur la base d'une maison unifamiliale de 90 000 \$. Le tableau en annexe présente l'impact de cette hausse sur les différents quartiers de Lévis et en décortique les principales composantes qui sont :

- ✍ L'impact de l'harmonisation obligatoire imposée par la Loi afin de ramener d'ici 2012 les différents taux de taxes foncières et de taxe sur les immeubles non résidentiels à des taux uniformes pour l'ensemble de la ville. En 2003, ce taux d'harmonisation est fixé à 2 % alors que la loi aurait permis de le porter jusqu'à 5 %.
- ✍ Une taxe variant de 0,3 à 1,2 sou du cent dollars d'évaluation pour maintenir et améliorer le transport en commun, notamment par la création d'un nouveau circuit reliant l'est, le centre et l'ouest de la ville nouvelle.
- ✍ Une majoration de 12 \$ par logement afin de tenir compte de la hausse des coûts de cueillette et de disposition des ordures ménagères.
- ✍ La décision de ne pas utiliser les surplus pour diminuer les comptes de taxes contrairement à 2002.

« À elles seules, l'harmonisation obligatoire et la non utilisation des surplus font la différence entre un gel et même une diminution des comptes de taxes pour la majorité des contribuables et les légères hausses annoncées aujourd'hui », a indiqué M. Garon.

Sous le signe du développement

Le maire de Lévis s'est dit convaincu que l'effort de rationalisation est conciliable et même favorable au développement économique accéléré qui s'annonce. « Le budget est serré, c'est indéniable, mais il est serré de façon positive, il est serré dans le sens d'une machine qui se met en forme et qui se réorganise en prévision d'un avenir exceptionnel », a déclaré M. Garon.

Malgré le défi budgétaire que doit relever la ville, des gestes concrets seront posés afin d'accueillir et de bien encadrer les projets structurants qui sont sur la table que ce soit en regard du concept d'un corridor technologique, des fonctions hôtelières et de congrès, de la construction résidentielle, commerciale et industrielle ou encore de l'organisation de grands espaces verts. M. Garon a tenu à souligner l'adoption d'un Plan triennal d'immobilisations de 97 millions \$ en 2003, axé plus que jamais sur le développement économique et la réingénierie de la ville, de même que la création prochaine d'un Fonds de développement du territoire à des fins économiques et environnementale.